

Maisons-Alfort, le 23 juin 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande de renouvellement d'autorisation transitoire
de mise sur le marché du produit biocide : SOURICIDE CLEMENT POUDRE
AMM N°8600218**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société **LABORATOIRE CLEMENT** de demande de renouvellement d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit **SOURICIDE CLEMENT POUDRE (AMM N°8600218)**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit SOURICIDE CLEMENT POUDRE.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit SOURICIDE CLEMENT POUDRE est un biocide de type 14 composé de 80% d'alpha-chloralose se présentant sous la forme d'une poudre.

L'alpha-chloralose est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	Alpha- chloralose
N° CAS :	15879-93-3
Type de produit :	14

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 6/05/2011, le consultant KWIZDA du pétitionnaire a déclaré le 13/06/2011, annuler la demande de renouvellement du produit SOURICIDE CLEMENT POUDRE.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande de renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché n°20070476 du produit SOURICIDE CLEMENT POUDRE détenu par la société LABORATOIRE CLEMENT est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : renouvellement, alpha - chloralose, TP14